

La loi sur l'amélioration des installations aéroportuaires et aéronautiques (*Airport and Airways Facilities Improvement Act*) habilite la Federal Aviation Administration à accorder des fonds à des organismes des États, des municipalités ou du secteur privé pour la construction et la rénovation des aéroports ainsi que des installations connexes, du matériel de navigation et de l'équipement de communications. La Loi stipule que toutes les installations et tout le matériel achetés au moyen de ces fonds doivent avoir une teneur américaine d'au moins 60 p. 100 et que l'assemblage final des produits ou systèmes doit avoir lieu aux États-Unis. Cette exigence représente un obstacle pour les fournisseurs canadiens de matériel électronique, de navigation, de télécommunications et d'informatique, de systèmes d'atterrissage micro-ondes, de matériel de déblayage et d'entretien de routes.

La loi sur l'administration de l'électrification rurale (*Rural Electrification Administration Act*) exige que les coopératives qui bénéficient de prêts ou de subventions au titre de ce programme appliquent les dispositions favorisant l'achat de produits des États-Unis pour tout le matériel devant servir à la prestation des services d'électricité.

La loi sur les relations étrangères (*Foreign Relations Act*) exige une teneur américaine de 55 p. 100 pour tous les marchés adjugés dans le cadre du programme de modernisation de Voice of America et impose des restrictions sur l'utilisation d'antennes, d'émetteurs et du matériel de communications connexe d'origine canadienne.

La loi sur l'aide extérieure (*Foreign Assistance Act*) interdit l'usage des fonds américains pour des approvisionnements à l'étranger (y compris pour les ventes militaires à l'étranger), sauf si le Président juge que ces achats n'auront pas d'effet nuisible sur l'économie ou l'industrie américaine.

La loi sur l'aide alimentaire d'urgence (*Emergency Food Assistance Act*) et d'autres lois touchant le financement public des programmes d'aide alimentaire exigent que les organismes bénéficiaires n'achètent, dans la mesure du possible, que des produits alimentaires provenant des États-Unis.

La liste s'allonge encore en 1992. Le 102^e Congrès a inclus des exigences d'achat de produits américains dans les lois suivantes:

- *U.S. Technology and Pre-eminence Authorization Act;*
- *Small Business Credit and Business Opportunities Enhancement Act;*
- *Department of the Interior and Related Agencies Appropriations Act;*
- *NASA Authorization Act;*
- *High Performance Computing Act de 1991;*
- *Waste Isolation Pilot Plant Land Withdrawal Act.*